

Vesoul, le lundi 28 novembre 2022

Mesdames les Maires, Messieurs les Maires,

Le vendredi 9 décembre prochain sera la date anniversaire de la loi du 9 décembre 1905, dite « de séparation des Eglises et de l'Etat », un des textes fondateurs de la laïcité en France, valeur figurant à l'article 1<sup>er</sup> de notre Constitution.

En 2015, a été organisée la première journée de la laïcité à l'école, à l'occasion du 110<sup>ème</sup> anniversaire de la loi de 1905. La loi du 24 août 2021 conforte le respect des principes de la République, en ayant institutionnalisé la journée de la laïcité au sein de la fonction publique.

Notre territoire, ses communes, établissements scolaires et autres acteurs institutionnels et associatifs se mobilisent depuis longtemps déjà, et de manière très active (semaine et journée de la laïcité, plantation d'« Arbres de la laïcité », expositions, etc.), au service de la laïcité.

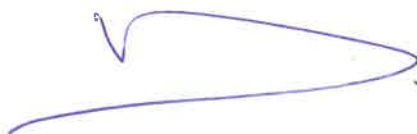
C'est dans ce cadre que nous vous invitons à vous rapprocher de la communauté éducative pour nous mobiliser ensemble le 9 décembre.

A cette fin, nous vous prions de trouver, en pièce jointe, un flyer sur lequel vous trouverez quelques précisions sur le travail conduit au sein des écoles ainsi que des liens vers les documents institutionnels.

Un diaporama construit à partir de productions d'élèves des écoles de tout le département vous sera prochainement communiqué.

Ce support pourrait vous permettre en collaboration avec les équipes pédagogiques d'organiser un rassemblement commémoratif à la date du 9 décembre 2022 ou au cours de la semaine du 5 au 9 décembre 2022.

Demeurant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Mesdames les Maires, Messieurs les Maires, l'expression de notre parfaite considération.



Michel VILBOIS  
Préfet de la Haute-Saône



Alain CHRETIEN  
Président  
de l'Association des Maires  
de France – Département de la  
Haute-Saône (AMF70)



Philippe DESTABLE  
Directeur Académique  
des Services de l'Éducation  
Nationale de la Haute-Saône